

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL - N° 20-10-12

L'an deux Mil Vingt, le lundi 12 octobre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 6 octobre 2020, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- PRESENTS** Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, , Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwenaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Marion CHEVALIER, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Catherine ALMIN, Aurélie GAUCHER, Corine ORHANT, Sylvie MARCHAIS, Jean-Michel LAFOND, François SALES, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVE, Isabelle ORY, Julien SALLIOT, Ronan MICHEL, Sylvie BRIEND, Sylvie LERUSSARD, V. SAULNIER, Patrick ROULLE, Gwenaël HERVE, Bernard RAVAUX, Aurélie GAUCHER, Marie-Renée DEMARET
- ABSENTS** Jean-René HOUSSIN (pouvoir à Vincent SAULNIER), Sophie TARDIVEL (pouvoir à Catherine ALMIN), Gaëlle POULAIN (pouvoir à Marie-Cécile PINARD), Nicolas KLUTCHNIKOFF

Monsieur Ronan MICHEL est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

20-10-13. **TRANSITION ECOLOGIQUE ET IMPLICATION CITOYENNE – CREATION D'UN COMITE PIETONS -VELOS**

Le contexte de la création du Comité Piétons-vélos

Années après années, les rapports scientifiques se suivent et constatent que les records de températures annuels et journaliers se succèdent. En 2018, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) nous alertait à nouveau sur les conséquences du réchauffement climatique et estimait que nous disposions de 12 ans pour en limiter les effets les plus catastrophiques.

L'urgence climatique est donc là, et une réponse ambitieuse doit être apportée et portée à toutes les échelles, dont celles de nos territoires, de nos « bassins de vie » : c'est la transition écologique.

A l'échelle de la métropole rennaise, le trafic routier représente 34 % des émissions de gaz à effet de serre (Source : Plan climat air énergie territorial (PCAET)). La question des transports est donc essentielle pour la transition écologique.

Par ailleurs, on estime qu'en France 40% des trajets quotidiens effectués en voiture font moins de 3 kilomètres (Source CEREMA).

Face à ce constat, les modes actifs de déplacement, principalement la marche à pied et le vélo, apparaissent comme particulièrement adaptés pour effectuer une majorité de trajets. En effet, en plus de ne pas générer de gaz à effet de serre, ils permettent également de diminuer la pollution de l'air, les nuisances sonores, les embouteillages. Pourtant, nombre de trajets sont encore effectués en voiture par les Bruzois alors qu'une partie croissante de la population aurait la possibilité et le souhait de les effectuer à vélo, à pied, à roller, à trottinette...

Le principal frein au report modal pointé par les habitants est l'environnement favorable aux déplacements actifs : manque de parcours cyclables sécurisés, pour les enfants notamment, discontinuité des itinéraires, lacunes dans le marquage ou la signalétique, manque de bancs pour marquer un arrêt, trop petit nombres d'appuis et d'abris vélo...

En outre, le partage de l'espace entre automobilistes, cyclistes, piétons, skateurs... peut générer des tensions et de l'insécurité. Or, pour favoriser les déplacements actifs, chacun doit pouvoir circuler dans un espace urbain équilibré et apaisé, où chaque mode de déplacement a sa place et où chacun respecte l'autre.

Les objectifs fixés au Comité Piétons-vélos

La municipalité souhaite fortement s'impliquer pour favoriser le développement des déplacements actifs sous toutes leurs formes et diminuer l'usage de la voiture. Elle souhaite pour cela s'appuyer sur l'expertise des habitants qui connaissent particulièrement bien leurs quartiers et leur ville et sur l'avis d'experts reconnus qui maîtrisent les enjeux de ces types de déplacements.

Le comité sera un espace de réflexion et de dialogue dédié aux mobilités actives et aura pour mission d'éclairer les élus pour :

- Identifier les points noirs existants : carrefours dangereux, visibilité insuffisante...
- Définir les priorités pour les nouveaux aménagements cyclables
- Identifier les problèmes de continuité de parcours
- Identifier les problèmes de signalisation/marquage
- Identifier les endroits où la circulation est entravée par les végétaux
- Etablir un plan d'itinéraires sécurisés pour les piétons et les vélos
- Emettre un avis d'usager sur les aménagements en cours
- Identifier et prioriser les lieux d'implantation des appuis et abris vélo
- Définir des emplacements pour les bancs publics
- Promouvoir le vélo et la marche à pied
- Prendre en compte les mobilités émergentes (autres que piétons et vélos)
- Favoriser le partage apaisé des espaces de déplacement (connaissance du code de la route notamment)
- Identifier les difficultés d'accessibilité
- Favoriser les connexions aux transports publics

Les caractéristiques de l'instance

Le Comité piétons-vélos a uniquement un rôle consultatif. Ses avis ne s'imposent pas au conseil municipal. Cependant les élus ont l'ambition de s'appuyer sur le travail du comité pour étayer leurs propositions finales au Conseil municipal.

Le Comité se réunira 4 fois minimum par an et sera présidé par M. Bruno Delaunay, conseiller municipal délégué aux infrastructures et réseaux, pour la durée du mandat.

Les travaux pourront être scindés par groupe de travail thématique. Des sorties sur le terrain pour l'observation in situ pourront être organisées.

L'instance peut fonctionner même si tous les postes ne sont pas pourvus.

La composition du Comité Piétons-vélos

Le Comité sera composé de 16 membres au maximum.

Corps représenté	Qualité	Nombre	Mode de désignation	Durée du mandat
Conseil municipal	Conseillers municipaux	4 élus de la majorité et 1 élu de la minorité	Délibération du conseil municipal	Durée du mandat municipal
Administrés	Usagers	8 titulaires + 8 suppléants (non attitrés)	Candidature sur la base d'un questionnaire et de la formulation des motifs de l'engagement dans le comité, présélection après anonymisation des candidatures, puis tirage au sort si besoin.	2 ans renouvelables 2 fois
Associations de promotion de l'usage du vélo	Président ou son délégué	1	Tirage au sort si au moins 2 associations candidates	2 ans renouvelables 2 fois
Association de cyclistes	Président ou son délégué	1	Tirage au sort si au moins 2 associations candidates	2 ans renouvelables 2 fois
Association de marche	Président ou son délégué	1	Tirage au sort si au moins 2 associations candidates	2 ans renouvelables 2 fois

En fonction de l'ordre du jour, des agents de la ville pourront assister au Comité, sans voix délibérative, pour assurer un soutien technique aux membres du Comité. Outre les personnels municipaux, l'instance pourra également s'entourer et solliciter l'avis d'experts et de professionnels sur tout sujet concernant les modes actifs de déplacement, comme par exemple les services de Rennes Métropole, de l'Education nationale, ou des représentants d'autres collectivités territoriales.

Les membres hors élus sont désignés par le maire après appel à candidature auprès des associations bruzoises ou non bruzoises intervenants sur le territoire de la commune et auprès des administrés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création d'un Comité piétons-vélos et désigne les représentants élus suivants au sein du Comité-piétons-vélos pour la durée du mandat :

- Bruno Delaunay, Président
- Gaëlle Pierre,
- Jean Boutin,
- Jean-Michel Lafond,
- Patrick Roullé.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Pour le Maire et par délégation

Sophie SAVALL
Directrice Générale des Services



Délibération publiée le : 13/10/2020

Délibération transmise le : 14/10/2020

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 035-213500473-20201014-2020_10_13-DE